

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

PAYS-BAS.

COUR D'ASSISES DU BRABANT MÉRIDIONAL. (Bruxelles)

Affaire de MM. De Potter, Tielemans, Barthels, Coché Mommens, Vanderstraeten et de Neve.

Présidence de M. Meynaerts.

Audience du 23 avril. — M. Gendebien termine sa plaidoirie, M. Spinael ajoute quelques observations.

La parole est ensuite à M. van de Weyer :

MM. dit-il, M^e Gendebien vient de développer avec habileté la question de droit qui est soumise à la décision de la cour : c'est dans cette unique question que nous eussions voulu renfermer notre défense, mais, et l'arrêt de la cour, et la marche suivie par le ministère public, et l'usage qu'il a fait de la correspondance, tout nous oblige à le suivre quoiqu'à regret dans ses immenses développemens. C'était pour éviter ces longueurs que nous avions pris au début de sa plaidoirie des conclusions tendantes au rejet de la correspondance, suivons le donc pied à pied ; cet examen sera long, car le ministère public, loin de se renfermer dans les extraits qu'il a faits de cette correspondance, à ce qui a rapport à la prétendue conspiration, y a mêlé des faits et des détails de toute nature et totalement étrangers à la cause. Tout a été par lui disséqué, tronqué, isolé pour placer en relief devant les yeux de la cour les passages qu'il croyait les plus saillans, et à ces passages, à ces pensées ainsi rapprochées il donnait un sens forcé en citant par exemple un passage de 1826 pour le combiner avec un autre de 1830.

À l'aide d'un pareil procédé anatomique je pose en fait qu'il n'y a pas un seul livre de morale, de politique, le plus pur l'évangile lui-même, qui pourrait échapper aux accusations du ministère public. — Qui livrant l'évangile au scalpel je démontrerais sans peine que c'est un livre infâme, immoral, dangereux pour les gouvernemens, et que Jésus-Christ lui-même est le plus grand des démocrates.

Ce n'est pas que nous craignons cette correspondance, car d'un côté vous y verrez de la part de M. De Potter une abnégation complète de lui-même, et de la part de M. Tielemans la plus sincère et la plus vive amitié ; dans tous deux l'attachement le plus profond à nos institutions.

Le ministère public a tracé d'abord un résumé de l'histoire de la Belgique à l'usage des parquets, et, les faits ainsi dénaturés, il cherche à en faire peser la responsabilité sur les accusés. A cette histoire générale succède une biographie, particulièrement celle de M. de Potter, où le ministère public s'est égayé à faire des antithèses et à calquer une phrase de Bossuet.

Dans le tableau brillant qu'il a tracé de l'état de notre pays, du bonheur dont nous jouissons etc. etc. Le ministère public a oublié que le bien-être matériel n'est pas la seule vie des peuples ; que si en 1828 le calme a été troublé, ce n'est certes pas à M. de Potter qu'il faut l'attribuer. Il n'était pas nécessaire de recourir à l'invention de je ne sais quel *génie du mal*, incarné en quelque sorte en M. de Potter, pour donner la clef et l'explication de ce mouvement des esprits : il était une conséquence inévitable de notre état social, de la lenteur que la nation voyait apporter à la mise à exécution de la loi fondamentale, et en écrivant M. de Potter n'était que l'écho de ce qui se disait autour de lui.

S'il y avait une opposition, c'est que beaucoup de garanties nous manquaient, le libre usage de notre langue, le jury, etc.

Le président : Je vous invite à vous renfermer dans l'acte d'accusation.

M. Van de Weyer. Ce que je dis est nécessaire à la défense puisque le ministère public prétend que M. de Potter a troublé le bonheur dont nous jouissons. Au reste, je me renfermerai dans la correspondance et dans l'examen de la plaidoirie du ministère public que j'ai sous les yeux.

Analysant d'abord le portrait qu'il a tracé de M. de Potter, esprit inquiet, dit-il, turbulent, ennemi de l'ordre. Eh bien ! Messieurs, dans cette correspondance tant de fois exploitée par le ministère public, je trouve au n° 25 que M. de Potter ne non seulement l'ami ; mais en quelque sorte l'esclave

N° 25. « Moi, par exemple, je ne me crois réellement ami de l'indépendance qu'alors que je la pousse jusqu'à l'esprit de contradiction ; je ne me fais gré de mon amour de l'ordre que lorsque je sens un peu que je suis esclave du système. »

Comment M. de Potter n'eût-il pas vu que les liens, les obligations, les devoirs contre lesquels M. de Potter dit, dans une autre lettre, qu'il se régit, s'entendent de ces liens de société, de ces obligations de salon qui se multiplient par l'afféterie de nos mœurs ? — *Enflé d'orgueil et d'ambition*, il y a, Messieurs, une noble ambition qui consiste à chercher la gloire dans l'étude des lettres et des sciences et dans l'affermissement des libertés. — « Dévoré de la soif d'une réputation européenne. » Jamais pareil désir fut-il imputé à crime lorsqu'il découle de tout ce qui élève l'âme humaine ? Et quant à son ambition, Messieurs, je démontrerai par des faits qu'il repoussa toutes les offres, qui lui ont été faites, lui qui par sa fortune, sa position sociale, aurait pu aspirer à tout !

Et même pendant son séjour à Rome que de fois M. Reinhold, son ami, à cette époque notre ministre plénipotentiaire à Rome, ne l'engagea-t-il pas à entrer dans la carrière des emplois. Il est vrai, messieurs, que ses relations avec M. Reinhold ont déjà fourni occasion à un journal, que par pudeur je ne nommerai pas devant la cour, de calomnier mon ami en insinuant que par une fraude coupable il a voulu s'ouvrir la carrière diplomatique. Voici, messieurs le fait : M. Reinhold pendant une maladie de trois mois qu'il fit à Rome ne trouva personne de plus capable, de plus digne que M. de Potter de remplir son intérim. En cette qualité celui-ci signa les pièces journalièrement nécessaires pour la marche des affaires et quelque temps après, ses fonctions diplomatiques ayant cessé, un autre Belge, menuisier de son métier, étant devenu malade, M. de Potter lui rendit le service de faire également son intérim pendant six mois, de tenir les comptes, distribuer les travaux, etc., etc., or il ne lui vint pas plus dans l'esprit de devenir menuisier en chef qu'apprenti-diplomate. (*On rit.*)

Poursuivons : « Dans l'âge où les passions généreuses se manifestent le plus, l'accusé De Potter montra de la tiédeur pour les libertés de son pays ; tandis que ses compatriotes gémissaient sous la tyrannie d'un gouvernement militaire il était plongé dans les délices d'une capitale étrangère, » ah, Messieurs, qui donc pouvait faire autre chose que gémir sous la main puissante qui nous opprimait ? Demandez aux peuples, demandez aux rois qui briguaient la faveur d'un sourire caressant dans les antichambres de Bonaparte ; et ne faites point à un simple particulier le reproche d'avoir subi avec le monde la loi du despotisme, ah ! sans doute si seul M. De Potter eut montré de l'énergie, si alors il eût révéndiqué nos droits, ceux mêmes qui l'accusent dans cette enceinte d'avoir gardé le silence, l'eussent poursuivi et eussent provoqué l'application du code pénal contre l'écrivain courageux.

Que restait-il à faire aux hommes qui portaient un âme de citoyen ? à se mourir pour des temps meilleurs. L'amour de la patrie fit palpiter son cœur aussitôt que nous eûmes une patrie. « Mais que fit-il à Rome, se demande le ministère public ? il y recueillait, répond-il, des titres pour combattre l'autorité de la cour pontificale lorsque le souverain pontife eût perdu ses états. » Il m'est pénible de le dire au ministère public : il cite bien légèrement ; il lit bien négligemment les ouvrages qu'il censure d'une façon si amère ; voici, MM. dans la préface même du livre dont parle le ministère public, la preuve que M. de Potter eut rougi de servir d'instrument au pouvoir qui opprimait le pontife de Rome.

« Rien ne m'eût empêché de publier déjà depuis longtemps cet ouvrage. J'en avais sous la main, tous les matériaux, et la rédaction en était certes le travail le moins long et le moins pénible. Le gouvernement sous lequel ma patrie gémissait alors, n'aurait mis aucun obstacle à ce que les vérités hardies que j'extraisais de la poussière des bibliothèques, vissent ainsi le grand jour. Qui le croirait ? c'est précisément ce qui me retint. La facilité de l'entreprise à cette époque en était à mes yeux toute l'utilité. Je craignais de concourir involontairement au but d'un système naturellement dévastateur. Je songissais de profiter d'une liberté partielle qu'il n'avait accordée à la presse que parce qu'elle secondait ses vues sur cet article ; ce qu'il prouvait assez, en restreignant indéfiniment cette

même liberté, sous toutes ses autres acceptions. Je ne voulais pas marcher de front aux côtés de l'opresseur ; pour humilier, de concert avec lui, les malheureux qu'il avait déjà abattus à ses pieds. »

Croyez vous, Messieurs, que beaucoup d'écrivains auraient imité ce noble exemple ? combien à sa place eussent été offerts au maître les fruits de leurs veilles, et pour prix de leur érudition servile seraient revenus la poitrine couverte de crachats. (Applaudissemens.)

M. le président au commandant de la maréchaussée : « Demain vous ferez placer 5 hommes dans l'auditoire, et aujourd'hui si vous découvrez les perturbateurs je les enverrai pour 24 heures en prison. La cour ne se laissera pas influencer par des marques d'approbation. »

« Rentré dans sa patrie, dit le ministère public, de Potter, qui jusque-là ne s'était guère occupé des affaires publiques, voulut y prendre part. » Et la part qu'il y a prise est, suivant lui, un nouvel indice de l'ambition de M. de Potter, et cet indice il le trouve dans le jugement que portait à cette époque M. de Potter sur le clergé et la noblesse, et dans la publication de la vie de Scipion de Ricci ; il est vrai qu'alors M. de Potter, influencé par ses premières études, était imbu de quelques principes de *Joséphisme*. Il croyait de bonne foi qu'il y avait certaines doctrines religieuses qu'il importait aux gouvernemens d'asservir ou de comprimer. Mais plus tard, mûri par l'expérience et la réflexion, il s'aperçut que les gouvernemens exploitaient dans leur intérêt et contre la liberté ce système d'intolérance, et il revint à des idées plus saines et plus justes. Il se dit qu'il ne faut pas que les opinions s'oppriment les unes les autres, que rien n'est plus libre que le champ de l'intelligence et des croyances, et que, philosophes et catholiques, bien qu'en désaccord dans le domaine des idées, ont une qualité, qui leur est commune, celle de citoyen ; et que sur ce point ils doivent se réunir. Cette doctrine, juste et vraie, M. de Potter la rendit populaire ; sa réalisation est pour la Belgique l'événement le plus heureux comme elle sera pour M. de Potter son plus beau titre de gloire. C'est alors qu'il écrivit avec une égale franchise les lignes suivantes :

« Qu'ils soient philosophes ou dévôts, libéraux ou ultramontains, prêtres ou nobles, peu importe : ils sont citoyens, et rangés sous la bannière de l'opposition constitutionnelle, la patrie accepte leurs services, agrée leur dévouement, apprécie la fortune, l'illustration, l'éclat, les talons qu'ils lui consacrent, applaudit à leurs généreux efforts, profite de leurs succès. »

« Nous croyons nous être assez clairement expliqué pour qu'on ne nous soupçonne pas de vouloir un parti prêtre ou un parti féodal. Mais jamais nous ne repousserons le parti prêtre ou le noble comme tels. Nous les jugerons, non sur leurs titres, mais sur leurs actes ; non sur leurs prétentions et leurs actes passés, mais sur leurs intérêts réels et leurs actions présentes. »

Voilà la profession de foi de M. de Potter ; voilà ce qui répond victorieusement au ministère public.

Cependant il insiste, et il veut trouver des traces d'ambition jusques dans la publication d'un poème qu'il qualifie d'obscène, *Saint Napoléon en Paradis et en exil*. Je défie d'abord le ministère public de trouver un seul mot dans ce poème qui justifie cette épithète, imprudente, pour ne pas dire davantage. Le poème est anti-catholique, il est anti-chrétien, il est tout ce que vous voulez, mais pour obscène ; il ne l'est point, et j'affirme ensuite que dans ces 96 pages il ne se trouve pas un mot qui ait le moindre rapport aux vues politiques du gouvernement.

Dans l'impuissance où se trouve le ministère public de découvrir des vues ambitieuses où il veut les chercher, il reproche à M. de Potter ses relations d'amitié avec quelques hommes en fonctions, relations qu'il qualifie d'*associations* après de certains hauts fonctionnaires dont il brigait les faveurs. Un mot d'explication. M. de Potter était lié d'amitié depuis son entrée au collège avec un seul haut fonctionnaire, M. van Gobbelschroy, et il ne crut pas que la qualité de ministre devait faire cesser ses anciennes affections. Il pensa même que la conversation franche, sincère, sévère même quelquefois de l'ami aurait pu servir utilement au ministre.

Cependant, dit M. l'avocat-général, M. de Potter dit à Tielemans : prenez patience comme moi, vous vous consolerez à mon exemple, et tout cela à l'occasion d'une claire de professeur ! mais le ministère public aurait bien dû citer le passage tout entier. Le voici....

M. le président. Cela ne fait rien à l'accusation.

M. van de Weyer. Le caractère de M. de Potter a été calomnié, il faut bien que pour le défendre je lise le passage.

M. van de Weyer lit le passage suivant :

Lettre 30. — « Maintenant que je n'ai plus à l'entretenir (M. van Gobbelschroy) d'autres choses et que d'ailleurs dans la lettre que je lui écrirai, je serai entièrement le maître de choisir mon sujet et de l'épuiser de toute manière, je vais au premier jour entamer la négociation, et si j'obtiens réponse, je vous transmettrai les paroles sacramentelles, mais prenez bien garde à ceci, c'est qu'il n'est nullement sûr qu'on me répondra et alors il faudra, comme moi, prendre patience. Vous vous consolerez un peu à mon exemple en songeant que certes je ne vous aurai pas fait de mal. »

Le comme moi et à mon exemple s'explique par la phrase précédente et plus loin, il s'écrie : « A quoi donc serais-je bon, si je ne l'étais pas à vous faciliter les moyens de l'être à tout ? »

Au reste, la profession de foi d'indépendance se trouve si souvent dans la correspondance de M. de Potter qu'on est surpris des efforts que fait ici le ministère public pour la contester.

Ici M. van de Weyer lit les passages suivants, n° 20 : « J'ai toujours mis mon ambition à n'appartenir qu'à moi. » n° 25 (voir plus haut).

Lettre 26. — « Il vous dira, et je me le dis et redis bien souvent à moi-même, que si son prédécesseur, mon très-honoré oncle et parrain, n'était pas venu à mourir, j'aurais joni de l'insigne bonheur d'être élevé dans les principes de Vienne, j'y serais probablement parvenu aux plus éminents emplois, et j'y serais glorieusement mort comme un chien au pied de son maître, o altitudo ! »

Voilà le cas que M. de Potter faisait des places et des honneurs !

Lettre 69. — « J'aime ma patrie et mes concitoyens et je ferais bien des sacrifices pour leur assurer la liberté la plus utile et la mieux garantie. »

Quoiqu'il en soit, dit le ministère public, M. de Potter n'obtint ni mission diplomatique, ni emploi dans l'intérieur.

Remarquez le mot dont on se sert. Ne pas obtenir, suppose qu'on a sollicité. Les expressions sont des intentions, et un peu plus loin, le ministère public insinue, je ne dis pas avec perfidie, mais avec adresse, que cette non-réussite jeta M. de Potter dans les bras de l'opposition et fut cause de sa liaison avec Buonarroti. Rien de plus simple cependant que cette liaison. M. Buonarroti est toscan. M. de Potter a longtemps habité ce pays. Le premier, jeté en Belgique à la suite des troubles de l'Italie, était porteur de lettres d'introduction pour M. de Potter, et trouva chez lui ce que tout étranger trouvera chez les Belges, accueil et hospitalité. M. de Potter lui rendit bientôt le service de le mettre en rapport avec des imprimeurs pour la publication de nouveaux Mémoires sur la révolution française. La publication de cet ouvrage devait assurer pour quelque temps encore l'existence d'un vieillard âgé de plus de quatre vingts ans. C'était d'ailleurs une nouvelle face sous laquelle on présentait la conspiration de Babeuf. Voilà, MM., comment M. de Potter coopéra à la publication d'un ouvrage dont le reflet vient répandre une noire couleur sur la confédération.

Mais supposons que M. de Potter eut effectivement coopéré à cette publication, sera-t-il pour cela solidaire des opinions que le livre renferme ? Babeuf a existé ; la démocratie qu'il voulait établir est un fait ; fait encore obscur et sur lequel personne ne pouvait jeter plus de jour qu'un des conspirateurs. Et ce livre n'est pas plus dangereux que les mémoires qui se publient journellement sur la révolution française.

Au reste, voyez comme l'auteur le considérait lui-même. « Il m'eût été possible de publier cet ouvrage beaucoup plus tôt, si je n'avais pas été arrêté par la crainte de fournir de nouveaux prétextes aux animosités et aux persécutions. Aujourd'hui, pressé par l'âge, je me décide à le faire paraître, avec d'autant plus d'assurance que d'un côté, les hommes de l'époque ont presque disparu, et que de l'autre, les doctrines politiques actuelles étant à une distance infinie de celles que professaient les démocrates de l'an IV de la république française, nul rapprochement dangereux n'est plus à redouter. D'ailleurs, il est juste que le parti démocratique soit connu sous ses véritables couleurs. »

« Je n'ignore pas que les principes politiques et économiques que j'ai dû exposer, rencontreront beaucoup de desaprobateurs ; ce n'est pas une raison pour ne pas les publier, etc. » (pag. 6 et 7.)

Et consultez la correspondance même ; vous y verrez que ce n'est pas M. de Potter qui attache de l'importance à cette publication ; qu'il s'en réjouit pour l'auteur ; que lui n'en attend rien, non pas, dit-il, que je le croie trop tôt ou trop tard, mais parce que je ne vois pas que ce puisse jamais être à propos.

Ce seul passage en dit assez. Le projet Babeuf ne peut jamais être à propos ! c'est-à-dire : notre état social, notre organisation morale, physique et intellectuelle, y mettent un obstacle invincible. Mais lors même que M. de Potter

admettrait les idées de Buonarroti, où donc serait le crime ? Ce serait une manière nouvelle d'envisager les gouvernements ; l'économie politique, et qui aujourd'hui même trouve des échos. Les travaux de Owen en Amérique, ses nombreuses publications, les dernières lettres de M. Rey de Grenoble sur la coopération mutuelle prouvent à l'évidence que le système du bonheur commun n'est plus une simple théorie.

Au reste cette théorie, vraie ou fautive, plausible ou absurde, je puis l'examiner, l'approuver même. Faut-il que j'apprenne au ministère public, qui a donné tant de preuves d'érudition en matière de droit civil, qu'elle s'examine en France comme en Angleterre librement, publiquement, sans que les gouvernements en prennent ombrage ? Et chez nous même, n'a-t-on pas proposé dans une de nos universités, lorsque j'étais étudiant en droit à Louvain, la question de savoir quelle était la meilleure forme de gouvernement ; cette question, soumise par de graves professeurs à une ardente jeunesse offrait-elle donc quelque danger ? et si l'un des élèves s'était décidé, comme il en était le maître, pour le système de Babeuf, l'eût-on traduit devant une cour d'assises ? Au reste, M. de Potter s'était expliqué catégoriquement à cet égard dans ses interrogatoires, et voici comment :

« Que lors de la dissolution de la société Cautsaerts et comp. à Bruxelles, il a, par les associés, été nommé arbitre pour statuer sur les difficultés relatives aux intérêts de ladite société ; que cette société devait faire paraître l'ouvrage de Buonarroti sur une époque de la révolution française ; qu'il annonça que ledit ouvrage paraîtrait malgré ladite dissolution ; qu'il dit que le bruit que fera cet ouvrage sera doux à l'oreille, et qu'il témoigne le désir qu'il y ait en cette circonstance de l'écho, parce que lui Je Potter étant lié d'amitié avec l'auteur, désirait que celui-ci pût tirer quelque avantage de la publication de son écrit, et qu'en outre, cet écrit, quoique présentant des doctrines qu'il est loin de partager, est cependant conçu dans un évident esprit de bonne foi et de désintéressement, et c'est dans ce sens qu'il désire qu'il trouve de l'écho dans sa publication. »

Mais pourquoi le ministère public s'est-il étendu sur le livre de Buonarroti ? Il fallait rappeler la révolution française. évoquer l'ombre sanglante de Robespierre, vaste sujet de phrases et d'amplifications. Mais Robespierre lui-même.....

M. le président. Cela n'a pas de rapport à l'accusation.

M. van de Weyer. Il s'agit de prouver contre le ministère public que la fédération n'a rien de commun avec la conspiration de Babeuf ; qu'il n'y a point eu d'adhésion de principes de la part de M. de Potter ? accusation trop absurde à la vérité, et que je n'eusse pas même combattue, si le ministère public n'avait lui-même déclaré qu'elle lui paraissait fort importante.

Ce que je viens de vous dire, messieurs, ne dévoile-t-il pas, pour me servir des expressions de M. l'avocat-général, les intentions véritables de M. de Potter. Vous apprécierez avec impartialité tout ce qu'il y a à conclure des passages invoqués par le ministère public.

« Depuis que de Potter était entré dans les rangs de l'opposition, il écrivait dans le *Courrier des Pays Bas*. »

Le ministère public ne dit pas qu'il fut rédacteur de ce journal. M. de Potter écrivait partout, dans des journaux, dans des brochures, dans des in-8°.

« Mais ce journal était trop modéré pour lui » ne dirait-on pas que M. de Potter était là attirant, soufflant le *Courrier*, tandis qu'il est établi par la correspondance qu'il est resté étranger à la refonte de ce journal, et cette refonte elle-même n'est-elle pas une conséquence des événements ? les journaux alors étaient d'une pâleur désespérante, et ne s'occupaient que des affaires de France. Il fallait bien qu'un jour ou l'autre ils en vissent à s'occuper de nôtres.

M. Tielemans, qui achevait ses études en Allemagne aux frais du gouvernement, devait, dit le ministère public, prendre part à la rédaction du *Courrier*. D'abord, M. Tielemans n'achevait pas ses études, elles étaient achevées et bien achevées. Nous verrons tout à l'heure le véritable but de son voyage.

En second lieu, quel mal donc y aurait-il eu dans cette coopération ? Quel est l'homme qui pense, qui s'intéresse à la chose publique, et qui n'écrit point dans un journal ? Autrefois pour être utile à l'humanité, on écrivait des *in-folio*, aujourd'hui on fait des articles de journaux.

Quant au voyage de M. Tielemans en Allemagne, je crois qu'à la lecture des passages suivants on verra quel était le but de sa mission.

Lettre 18. — « Allons ; mon cher canoniste, j'attends sous peu de vos nouvelles de Bonn ; vous passerez, je pense, une partie de votre hiver à Berlin, comme vous vous l'êtes proposé, et le restant de l'année à venir, comme je vous l'avais conseillé, le *Rechberg* vous mettra d'avance au courant de l'enseignement du droit canon dans cette dernière capitale. »

Lettre 21. — « Je savais que le sauter vaut mieux que le *Rechberger*, mais c'est plus la mauvaise qualité que ce dernier, celle de canoniste officiel, qui n'a fait vous le recommander de préférence. Vos raisonnements d'après les plus profonds raisonnements de l'Allemagne, seront certes très-éfficaces pour notre future régénération canonique, mais l'autorité, mon ami, l'autorité, c'est bien plus persuasif. »

Lettre 22. — « Je ne vous cacherai pas qu'il (M. van Gobbelschroy) a trouvé votre système sur le droit canon, qui selon lui, n'est qu'une science de faits, un peu jeune, ce sont ses expressions. Je l'ai beaucoup combattu, quoique je partageasse son opinion sur une science dont, à mes yeux, nous avons encore besoin, précisément parce que votre système n'est pas généralement adopté, et qui, s'il l'était par tout le monde comme par vous, le ministre et moi, par exemple, cesseraient d'être une science, d'être utile, d'exister. »

Lettre 28. — « Les gros bonnets ici croient, et ceux qui veulent le devenir, feignent de croire que ce sont des puissances. Tantôt ils lâchent une bordée de concessions pour les amadouer, tantôt ils remontent leur grosse artillerie pour les épouvanter, et de cette manière, ils en font réellement des puissances. Ne jamais rien leur accorder, et cela cependant sans leur rien refuser, mais tout simplement en ne prenant pas garde à eux, serait selon moi la vraie marche d'un gouvernement tolérant, parce qu'il serait raisonnable, juste et fort. »

Il paraît donc que le gouvernement voulait en effet introduire en Belgique le système de droit canon pratiqué en Allemagne, système qui tient le catholicisme dans une si grande dépendance.

Tielemans, dit le ministère public, n'obtint point cette chaire de droit canon.

Faut-il encore expliquer au ministère public, qui aurait pu s'en assurer par la correspondance, pourquoi M. Tielemans ne l'obtint pas ? Il semble en faire un grief à M. Tielemans. Cependant tout s'explique d'un mot. Le système était changé, le gouvernement revint à d'autres idées. J'en puis encore la preuve dans le passage suivant.

« Vous savez que j'avais écrit à M. van Gobbelschroy : il y a huit jours, je reçus une invitation de passer chez lui. Vos lettres ont été toutes reçues et fort goûtées. Vos excellents principes, votre sens exquis et jusqu'à votre *rondeur* ont fait l'effet désiré. J'étais muni de vos nouvelles questions et je les ai soumises au ministre. Je n'ai, m'a-t-il dit, qu'une seule réponse à faire, et la voici : que Tielemans se rende directement à Bruxelles, et qu'il m'écrive : *J'y suis à votre disposition*. Du reste, point de démarches, aucune demande ni générale, ni spéciale, nulle inquiétude, nul soin. Tout cela, mon ami, n'est pas difficile. Et ça n'aura pas le temps de devenir monotone, car ce ne sera guère long : j'en ai la promesse formelle de M. van Gobbelschroy, qui m'a dit : *Je me charge de tout*. »

Mais en voici bien d'une autre. Après un long développement de ses travaux, des idées qu'il y a puisées et de leur applicabilité à l'état des choses, chez nous continua le ministre, Tielemans finit par m'avouer qu'il ne sait plus trop où il en est, et que c'est réellement le meilleur parti à prendre ; hé bien, ni moi non plus. Aussi ne suis-je plus aucunement décidé à lui faire professer le droit canon et l'histoire ecclésiastique ni même à le faire professer. Les hommes commencent de plus en plus à manquer dans toutes les branches et il y a des branches qui doivent nécessairement marcher, il devraient bien marcher. Notre haute administration est d'une pauvreté que rien n'égale ; heureusement que Tielemans est propre à tout. Ma réponse a été : « Ce que vous dites est d'une vérité incontestable ; je suis fâché des conséquences qui en résultent pour mon ami, mais il est homme, citoyen et père de famille ; il saura se plier aux circonstances et se résigner à la nécessité que qu'elle lui permettra de remplir son devoir et n'exigera pas le sacrifice de ses goûts et de ses habitudes. Votre Excellence m'approuvera-t-elle ? je l'espère. » (La suite d'un prochain n°.)

LIÈGE, LE 24 AVRIL.

Le conseil de régence dans sa prochaine réunion doit s'occuper du projet d'assainir la partie du canal d'Avroy qui s'étend depuis la Mause jusqu'au pont. On croit que si ce canal n'est pas entièrement couvert, il sera du moins réduit à un fossé de quelques mètres de largeur, et que le reste du terrain comblé servira à agrandir la promenade.

— Les plaidoieries dans l'affaire des troubles de spectacle, sur les questions d'incompétence soulevées tant par le ministère public que par les avocats des prévenus ont été terminées dans l'audience de ce jour. Le tribunal a remis à huitaine la prononciation du jugement.

On sait que le ministère public demandait que le tribunal de police correctionnelle se déclarât incompétent et que l'affaire fût renvoyée devant la cour d'assises, tandis que les avocats des prévenus ont soutenu qu'elle ne devait être portée que devant le tribunal de simple police.

— Les amateurs des beaux-arts, qui continuent de se porter en foule à l'exposition des tableaux, apprendront avec plaisir que la clôture du salon qui devait avoir lieu le 4 du mois prochain, est prorogée jusqu'au 15. Depuis quelques jours plusieurs nouveaux tableaux ont encore été envoyés. Diverses acquisitions ont déjà été faites. On cite entr'autres un paysage qui a été acheté au prix de 225 florins des P-B.

— L'improvisation de M. Van de Weyer était hier à Bruxelles le sujet de toutes les conversations. Le public a applaudi la fin de ce plaidoyer.

DU PLAIDOYER DE M. DE SPRUYT.

Nous avons reproduit, sans commentaire, dans toute sa nudité, le plaidoyer de M. l'avocat général de Spruyt. Nous le demandons aujourd'hui à tout lecteur de bonne foi : quand on a été de ce plaidoyer le long commérage politique et philosophique extrait d'une correspondance familière de deux amis intimes, que reste-t-il qui touche au fond même de la question ? sur quels raisonnemens, sur quels faits le ministère public s'est-il appuyé pour démontrer, ce qui seul était dans sa tâche, qu'il y ait eu, de la part des accusés, dans l'écrit imprimé pour lequel ils sont poursuivis, complot ou provocation tendant à changer le gouvernement des Pays-Bas.

Un ministère public, plus ami de faire triompher la vérité que le scandale, ne devait-il pas d'abord clairement établir ce que c'est que le gouvernement des Pays-Bas, puis s'astreindre à prouver que la confédération proposée par M. de Potter avait pour but direct et bien déterminé de changer l'ordre de choses ainsi défini.

Mais, on a peine à le croire, et comme si M. de Spruyt avait épuisé toute sa force d'intelligence à extraire, combiner, et tronquer au besoin des extraits de la conversation écrite des deux amis, pas un seul argument, digne de réfutation n'a été présenté par l'accusation sur le fonds même de la question. Tout ce que M. de Spruyt a soutenu, c'est que les accusés voulaient (ô crime énorme dans un gouvernement représentatif !) obtenir pour leurs opinions la majorité dans la chambre représentative ; c'est qu'ils voulaient encore (ô attentat sans excuse sous le régime constitutionnel !) lutter contre le ministère et ses empiètemens.

On le voit, M. de Spruyt a constamment confondu le côté constitutionnellement muable et personnel de l'institution avec l'institution même. Il sait fort bien qu'introduire dans la 2^e chambre 56 membres qui voteraient dans un sens donné ne serait pas changer la 2^e chambre elle-même, comme institution. A ce compte, les états-provinciaux à chaque élection courraient le risque de changer le gouvernement. L'avocat-général sait fort bien aussi que se défendre légalement contre les envahissemens du ministère n'est point renverser le ministère lui-même, à le considérer comme institution ; et qu'enfin si le roi, cédant aux vœux de son peuple, remplaçait tel ministre impopulaire, par tel autre citoyen estimé, ni la royauté, ni la chambre, ni le pouvoir judiciaire, ni le pouvoir électoral, ni les états-provinciaux, ni les conseils communaux, ni en un mot tout ce qui constitue chez nous le gouvernement constitutionnel, soit dans son sens le plus restreint, soit dans son sens le plus large, n'en serait ébranlé.

C'est vraiment pitié. On se demande, après ce long plaidoyer si nul du ministère public, de quoi M. de Potter et ses complices peuvent avoir à se justifier devant des juges qui n'ont abdiqué ni l'honneur ni le bon sens.

Ce n'est pas dans le projet imprimé, public, dans le corps du délit même, qu'on a été chercher le délit, c'est dans des circonstances tout étrangères, dans les confidences de l'amitié, dans les indiscretions, les défiances d'une entretiens familier et intime, dans des saillies de mauvaise humeur échappées il y a des mois, il y a des années, toutes choses qui peuvent être moralement censurées ou approuvées suivant l'opinion de chacun, mais qui ne constitueraient un fait punissable aux yeux de la loi que du jour où la pensée elle-même et ses libres manifestations seraient crimes.

A parler avec franchise, si des lambeaux de phrase, si les pensées, les opinions arrachés à

la correspondance de MM. de Potter et Tielemans suffisent pour appuyer une accusation criminelle et les constituer conspirateurs, il n'est pas aujourd'hui un citoyen sur mille, occupés des affaires publiques, qu'on doive réputer innocent. Quel homme aujourd'hui en Belgique a le front d'applaudir spontanément à la marche du ministère ? Qui, soit dans ses entretiens soit dans sa correspondance, n'a cent fois répété avec M. Tielemans, et avec bien plus d'amertume, que nos affaires vont mal. N'est-ce pas là même le texte ordinaire de tout entretien privé et public, et de la polémique des journaux ? Qu'on nous cite un seul cœur belge qui ne déteste le pouvoir absolu, qui sympathise avec M. van Maanen, qui n'ait exprimé avec colère sa répugnance pour ce nom et le système odieux qui s'y rattache ? Pour qui le jour de son éloignement ne serait-il pas un jour de joie ? Pour qui le redressement de la plupart des griefs n'a-t-il pas été au moins l'objet d'un vœu ? Qui n'a pas accusé plusieurs fois la mollesse de la représentation nationale ? Qui n'a pas censuré en termes amers le message du 11 ? Qui n'a point blâmé la couronne de s'abaisser à cette démarche irréfléchie ?

Oui, si mal penser et mal parler du gouvernement, c'est vouloir son renversement, si le désir d'en voir changer la marche et le personnel est un crime, qu'on n'épargne personne, car c'est le crime de tous. Point d'exception même pour ceux qui en reçoivent salaire. Car, si on peut forcer publiquement les fonctionnaires au silence, ou à des démonstrations de dévouement, eux aussi ont leurs pensées secrètes, leurs vœux, leurs confidences d'ami à ami, où l'âme s'exhale avec d'autant plus d'amertume qu'elle est en public d'autant plus comprimée. Et si remontant aux sommités, quelque lâche intrigue, quelque trahison bien méchante, bien perfide, nous faisait pénétrer les entretiens, découvrir les correspondances confidentielles de nos excellences du ministère, Dieu sait ce qu'on pourrait trouver sur M. Van Maanen, sur M. Van Gobbelschroy, sur la chambre, sur l'opposition. Si de ces libres saillies de hardis penseurs, on a pu espérer de créer dans l'opinion des préventions favorables à l'accusation, on se sera encore, espérons-le, grossièrement trompé. Chacun de nous, en y regardant d'un peu près, se sera dit que, si tout ce que la chaleur de la conversation inspire, si les indiscretions, les inconsciences, qui souvent en sont l'aliment et le charme, venaient tout à coup à être révélés en une cour d'assises et imprimés dans tous les journaux du pays, l'histoire de MM. de Potter et Tielemans serait celle de beaucoup de monde. Si, au contraire, comme tout semble le faire croire, tout ce qu'on a voulu dans cet odieux procès, c'est du scandale, encore quelques jours et l'on verra sur qui le scandale retombera.

TAXE DU PAIN à Liège, du 24 avril.

Pain de seigle, . . . 14 1/2 cents.
Pain de ménage, . . . 22 1/2 cents.

SPECTACLE. — Dimanche, 25 avril 1830, abonnement courant, la Dame Blanche et les Deux Sergents, ou le Cordon Sanitaire, mélodrame en trois actes et à spectacle.

Lundi, 26, abonnement courant, la Muette de Portici et l'Espionne Russe.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La PERSONNE qui a TROUVÉ un PARAPLUIE à la salle du Spectacle vendredi dernier, est priée de le remettre au café des deux Fontaines. 873

On a PERDU une BOURSE non finie en soie noire et perles d'or, entourée dans un mouchoir de baptiste. Récompense à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille.

EHRARD, fabricant de papiers peints, faub. Ste. Marguerite prévient le public qu'il tient un joli ASSORTIMENT de TAPISSERIES qu'il vend à 35 cents et à des prix plus élevés.

Un marchand de PLUMES, BOHÉMIEN, prévient le public qu'il est DEBALLÉ pour toute l'année à son auberge, au Fer de Cheval sur la Bette, avec un grand assortiment de plumes de LITS et DUVETS. 493

HUITRES anglaises chez HARDY, derr. l'Hôtel-de-Ville. 450

OUVERTURE DES INDES.

L. LEMAIRE, cabaretier, a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de son établissement en Pêcheurie, connu déjà précédemment sous le nom des INDES, aura lieu dimanche 25 avril. 881

CASINO.

Essai de l'HARMONIE, dimanche 25 avril, à 4 heures après-midi, au local de la société, si le temps le permet. 87.

La VENTE considérable de MARCHANDISES que C. HOUBAER devait faire rue Féronstrée (Cour des Hospices), est remise à cause du temps pluvieux à mercredi 28, 29, 30 avril et 1^{er} mai. Audit local les 26, 27 et 29 C^t, vente de LIVRES. 857

AU BERET, rue de la Petite Tour, n° 66.

Mlle. CHARLIER a l'honneur d'annoncer son retour de PARIS avec un joli choix des MODES les plus nouvelles qui ont paru à Longchamps, telles que capottes de printemps, chapeaux, canezous, schals d'été, fichus, écharpes, colliers et autres, et différens articles de nouveautés.

Elle a aussi un assortiment de chapeaux de paille d'Italie, de gros de Naples, marcelines et rubans à des prix très-avantageux. 838

AU CHAPEAU DE PAILLE, rue Vinave-d'Isle, n° 615.

Mme. BEAUJEAN-BAYET a l'honneur d'annoncer qu'elle est amplement fournie des NOUVEAUTÉS en tous genres, qui viennent de paraître pour la parure des dames. Elle a elle-même choisi à Paris les divers articles qu'on trouve dans ses magasins : modes, lingerie, étoffes riches pour robes, mousselines perses, guinghams français, redingottes brodées, voiles blanches et bobinet, schalls, fichus et écharpes, sacs, cordons de ceinture, bas de soie, mouchoirs batiste broderie de Nancy, foulards, ombrelles glacées, chapeaux de paille cousue et à l'anglaise, chapeaux de paille d'Italie, etc.

Elle est aussi parfaitement bien assortie en étoffes de soies unies et glacées.

Elle espère mériter par la beauté de ses articles et la grande douceur de ses prix, la confiance des personnes qui daigneront l'honorer de leur visite. 877

C. DESPREZ, marchand tailleur, Pont-d'Isle, n° 20, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est de retour de Paris.

A PRIX FIXE.

F. MOTTET, tailleur, rue Vinave-d'Isle, n° 57, à Liège, a l'honneur d'informer le public, qu'il reçoit régulièrement les modes de Paris et que l'on trouve constamment chez lui un assortiment d'habits, de redingottes, de pantalons et de gilets, confectionnés d'après les modèles parisiens, aux prix fixés ainsi qu'il suit :

Habits en drap ordinaire, de florins 20 à florins 24	
Id. " fin, " 26 " 28	
Id. " extrafin, " 34 " 40	
Capottes en drap ordinaire " 23 " 28	
Id. " fin, " 33 " 37	
Id. " extrafin, " 41 " 44	
Pantalons en drap ordinaire " 7 " 10	
Id. " fin, " 10 " 15	
Id. " extrafin, " 16 " 20	
Gilets en piqué, " 4 " 5	
Idem en poil de chèvre, " 5 " 5 5/2	
Idem en casimir, " 3 " 5	

Nouvel et grand assortiment de gilets de modes en tous genres et du meilleur choix, confectionnés de florins 2-70 à florins 4-50.

La modération de ses prix, les soins qu'il apportera au choix des étoffes et à la confection des objets, lui font espérer de mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

Les personnes qui voudront fournir les étoffes, seront servies avec la même célérité, les mêmes soins que si elles les achetaient au tailleur lui-même. 875

F. GASQUY, négociant, rue Féronstrée, à l'enseigne du Chapeau de Soie, donne avis qu'outre son dépôt de DRAPS qui est constamment assorti en draps de toute couleur et qualité, il vient de RECEVOIR pour la vente du printemps, draps cézar, zéphir, péruviennes, circassiennes, casimirs et autres étoffes légères en laine pour pantalons d'été, coutils écu, crème et blanc, géorgine, arminett, cuir anglais, cuir coton, nanquins des Indes et cassinottes, piqués nouveaux pour gilets, poil de chèvre idem, piqué blanc, une belle partie de foulards des Indes.

Ainsi qu'il l'a déjà annoncé, ayant pris à ses gages un très-bon coupeur, il continue à se charger de faire faire tout objet d'habillement pour hommes et enfans, et se porte garant envers la pratique de la bonne réussite de leur confection. Étant à même de soutenir toute concurrence, il a fixé ses prix le plus bas possible. 384

CABINET LITTÉRAIRE.

On a ouvert, depuis le 1^{er} avril, rue Sœurs de Hasques, n° 284 bis ; un salon de lecture où l'on trouvera constamment les meilleurs journaux français et belges.

Le prix de l'abonnement est fixé à 4 fl. 25 c. par mois. Les personnes non abonnées seront admises moyennant 15 cents par séance.

On remettrait, pour une partie du prix de l'abonnement, les feuilles suivantes : le Journal des Débats, le Constitutionnel, la Gazette des Tribunaux, le Courrier des Pays-Bas, le Belge, la Gazette des Pays-Bas et le Politique. 885

AVIS AUX AMATEURS DE FLEURS.

GRAHAY, ancien fleuriste, quittant son jardin rue Pierreuse, n° 275, VENDRA à la fleurison, tous ses parcs de tulipes, tentes, caisses et accessoires. Il vendra dès-à-présent, de gré-à-gré tous ses œuillets et auricules. 498

